

# « Notre fusion n'est dirigée contre personne »

UNIVERSITÉ Les recteurs de l'UCL et de Saint-Louis commentent le nouveau pas vers la fusion, « un projet positif », disent-ils

## ENTRETIEN

**L**a fusion entre l'UCL et Saint-Louis se concrétise ». Les premières lignes du communiqué diffusé jeudi soir par les deux institutions résonnent comme un avertissement à ceux qui auraient encore quelques doutes : les deux universités catholiques francophones ont bien l'intention de mettre en œuvre, dès que possible, tout ou partie du processus de fusion entamé en juillet 2016. *Le Soir* révélait cette semaine (mardi 27 février), la tenue d'assemblées importantes pour l'avenir du processus : il s'agissait de concrétiser de nombreux rapprochements administratifs. Saint-Louis l'a fait lundi soir avec une majorité confortable, l'UCL a fait de même jeudi après-midi, obtenant l'unanimité. Les recteurs Vincent Blondel (UCL) et Pierre Jadoul (USL-B) commentent la portée de cette décision.

**Est-il normal de parler de « fusion » alors que tout reste à faire d'un point de vue juridique ?**

**Pierre Jadoul.** Depuis mi-2017, existent déjà de nombreuses collaborations dans la perspective de la fusion. Par exemple, une réflexion pédagogique pour suivre des étudiants de première génération ou pour accompagner la population bruxelloise partiellement fragilisée. On veut aujourd'hui aller plus loin, avec notamment l'invitation croisée des deux recteurs aux organes décisionnels de chaque institution. Avec aussi une identité visuelle commune : l'UCL et l'USL-B s'appelleront UCLouvain (avec une déclinaison « UCLouvain Saint-Louis Bruxelles »), dans le respect, bien entendu, des dispositions légales sur la production de documents officiels. Nous ne jouerons pas au pyromane à ce propos !

**Vincent Blondel (UCL).** Il est exact que la dimension juridique est absente actuellement mais

quand une dynamique est en place, il est normal de vouloir la renforcer. Aujourd'hui, on va plus loin vers quelque chose qui sera demain une seule entité. On met par exemple en place un fonds de développement pédagogique commun aux deux universités ou un dispositif de soutien pour la recherche de financements européens. Il y aura aussi des collaborations étroites en communication, informatique, protection des données, relations internationales... Tout cela est du bénéfice résultant du projet de fusion.

**Était-il important d'aller si vite alors qu'un décret sur les habilitations se fait toujours attendre ?**

**V.B.** Cela ne va pas si vite que cela... L'accord de principe remonte à juin 2016, nous serons bientôt en juin 2018. Nos communautés souhaitent avancer de manière plus intense. Que les choses soient claires : notre demande d'un décret reste bien d'actualité. Nous avons bon espoir que le politique pourra entendre la volonté, exprimée en mai dernier à 90 % des voix, de travailler ensemble. Mais constatant que la temporalité politique n'est pas la même que celle de la dynamique des projets, nous souhaitons simplement concrétiser davantage de collaborations.

**Il vient d'où, ce blocage politique ?**

**V.B.** Il n'y a pas de blocage mais des discussions en cours. Nous sommes, nous, en lien avec toutes les formations politiques qui souhaitent le bien de l'enseignement supérieur. Je rappelle que la fusion s'inscrit dans un contexte international, c'est là que les enjeux sont aujourd'hui.

L'ULB a d'excellents projets, qu'il faut soutenir ! Notre fusion n'est dirigée contre personne, c'est un projet positif.

**Que répondre à ceux qui craignent une rupture du fragile équilibre entre les universités ?**

**P.J.** De quel équilibre parle-t-on ? Si l'on pense qu'on va bousculer un enseignement organisé par « pôles géographiques », excusez-moi mais ce n'est pas ce que dit le décret : les pôles ont des compétences sur le partage des infrastructures et des services, pas sur l'enseignement. Arrêtons avec le sous-régionalisme géographique borné dans lequel chacun aurait son pré carré. Un peu d'émulation

n'est pas totalement malvenu dans notre secteur ! Nous ne serons en tout cas pas à l'origine de quelque rupture que ce soit avec nos partenaires actuels !

**Que demandez-vous de plus par rapport à la situation actuelle ?**

**V.B.** Rien ! Pas d'habilitation en plus. Pas de financement complémentaire. Pas de programme additionnel. La seule modification sollicitée, c'est sur l'identification des deux acteurs : nous souhaitons simplement nous mettre ensemble.

**Au risque d'accentuer la concurrence ?**

**P.J.** J'ai un problème avec cela, car cela voudrait dire que Saint-Louis seul n'existe pas dans le paysage bruxellois... L'argument d'exacerbation de la concurrence ne tient pas la route. Nous demandons simplement à pouvoir continuer à faire ce que nous faisons en tirant parti d'un partenariat déjà existant.

**V.B.** La fusion ne va en rien mettre à mal le décret paysage, au contraire : alors qu'il y a actuellement cinq pôles académiques et six universités, demain, il y aura cinq pôles et cinq universités. C'est en quelque sorte un renforcement de la structuration du décret paysage. ■

Propos recueillis par  
ERIC BURGRAFF